

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 15 octobre 2019, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Guillaume Desnoyers, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur Benoit Pepin est absent à l'ouverture de l'assemblée.

Messieurs Charles Choquette et Rhéal Grenier sont absents.

**ORDRE DU JOUR
MARDI 15 OCTOBRE 2019 À 20 H 00**

Points pour délibération

1 Assemblée de septembre 2019

- 1.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre, 20 h 00

2 Assemblée du 15 octobre 2019

- 2.1 Liste des comptes à payer
 - 2.1.1 Ajout comptes à payer

Période de questions

3 Administration générale

- 3.1 Conseil municipal
 - 3.1.1 Collecte de sang du maire mercredi le 11 décembre 2019
 - 3.1.2 Campagne de financement de la Fondation Au Diapason (vente de poinsettias)
 - 3.1.3 Demande de commandites de divers organismes

- 3.2 Gestion financière et administrative

4 Sécurité publique

- 4.1 Service des Incendies
 - 4.1.1 Rapports d'événements
 - 4.1.2 Programme d'aide financière formation des pompiers volontaires

5 Transport & bâtiment

- 5.1 Voirie & réseau routier

- 5.1.1 Déneigement des bâtiments et certaines rues – Résultat des soumissions
- 5.1.2 Ponceau rang Saint-Charles – Décompte progressif numéro 1 et autorisation de paiement
- 5.1.3 Réfection des rangs Séraphine et autres – Décompte progressif numéro 2 et autorisation de paiement
- 5.1.4 Réfection des rues Principale & Canrobert – Décompte progressif numéro 2 et autorisation de paiement
 - Travaux supplémentaires - Secteur Canrobert
 - Travaux supplémentaires - Secteur Principale

5.2 Bâtiment

6 Hygiène du milieu

- 6.1 Réservoir, Réseau de distribution d'eau et usine épuration

7 Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Aménagement, urbanisme et zonage

- 7.1.1 Dérogation mineure - Agrandissement résidentiel du bâtiment principal et régularisation du bâtiment accessoire – 727, rang Magenta
- 7.1.2 Projet de Règlement numéro 849-19 amendant le plan d'urbanisme numéro 616-05 et ses amendements de la municipalité d'Ange-Gardien
 - Avis de motion
 - Adoption du projet de règlement numéro 849 -19 amendant le plan d'urbanisme numéro 616-05 et ses amendements de la municipalité d'Ange-Gardien
- 7.1.3 Projet de Règlement numéro 850 - 19 amendant le règlement des Permis et certificats numéro 620-05 et ses amendements de la Municipalité d'Ange-Gardien
 - Avis de motion
 - Adoption du projet de règlement numéro 850 -19 amendant le règlement des Permis et Certificats numéro 620-05 et ses amendements de la Municipalité d'Ange-Gardien
- 7.1.4 Projet de Règlement numéro 851 - 19 amendant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements de la municipalité d'Ange-Gardien
 - Avis de motion
 - Adoption du projet de règlement numéro 851-19 amendant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements de la municipalité d'Ange-Gardien

8 Loisirs et culture

8.1 Activités récréatives et culturelles

- 8.1.1 Soirée reconnaissance des bénévoles
- 8.1.2 Organisation du Plaisir d'hiver 2020

8.2 Infrastructures

Période de questions

9 Divers & affaires nouvelles

- 9.1.1 Fermeture de la rue des Geais Bleus - Halloween

RÉSOLUTION 10-195-19

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE À 20 H

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre à 20 h.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-196-19

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Fournisseurs :	198 866,65 \$
▪ Salaires :	39 823,47 \$
▪ Déboursés directs :	1 416 840,36 \$

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 10-197-19

COLLECTE DE SANG DU MAIRE MERCREDI LE 11 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'accueillir dans la salle communautaire, le mercredi 11 décembre 2019, la collecte de sang annuelle organisée par Héma-Québec et sous la présidence d'honneur du maire de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-198-19

CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION AU DIAPASON (VENTE DE POINSETTIAS)

Considérant que l'organisme *Au Diapason* vend des poinsettias au coût de 20 \$ l'unité au profit de la *Fondation Au Diapason*, afin d'offrir gratuitement des soins palliatifs et des services d'accompagnement pour les personnes atteintes de cancer et leurs proches, dans les communautés de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska;

En conséquence, il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser l'achat de 8 poinsettias de l'organisme *Au Diapason*.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Benoît Pepin arrive à 20 h 05.

RÉSOLUTION 10-199-19

DEMANDE DE COMMANDITES DE DIVERS ORGANISMES

En réponse aux demandes d'aide financière reçues depuis la dernière séance du conseil, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoît Pepin et résolu :

- d'accorder un montant de 100 \$ à la FADOQ, pour le dîner de Noël qui se tiendra le 8 décembre 2019;
- d'offrir gratuitement la salle municipale aux employés du CPE Bambin Club, le 29 novembre 2019 à compter de 17 h 00 pour un souper de Noël, les employés du CPE seront responsables de l'entretien ménager de la salle lors de cet évènement.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

RÉSOLUTION 10-200-19

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL

Considérant que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité

incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien prévoit la formation de 1 pompier pour le programme Pompier 1, 1 pompier au programme Opérateur d'autopompe, 1 pompier au programme Désincarcération et 1 pompier au programme officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Rouville en conformité avec l'article 6 du Programme;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Rouville.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 10-201-19
DÉNEIGEMENT DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET DE CERTAINES RUES DE LA
MUNICIPALITÉ – RÉSULTATS DES SOUMISSIONS**

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien a demandé des soumissions pour le déneigement des bâtiments municipaux et de certaines rues à deux entrepreneurs locaux, et que la soumission reçue est :

Nom de la compagnie	Prix forfaitaire Avec taxes	Tarifs à l'heure Travaux supplémentaires
Pavé-Uni Anthony Côté	11 784,94 \$	90 \$ / heure
Martin Roussel	N'a pas soumissionné	N'as pas soumissionné

Il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'accorder le contrat de déneigement des bâtiments municipaux et de certaines rues à Pavé-Uni Anthony Côté au montant de 11 784,94 \$, taxes incluses, avec un tarif de 90 \$ / heure pour les travaux supplémentaires.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-202-19

REPLACEMENT D'UN PONCEAU RANG SAINT-CHARLES – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Suite à la recommandation de paiement de la compagnie Tetra Tech QI inc. du 30 septembre dernier, pour le remplacement d'un ponceau sur le rang Saint-Charles, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1 au montant de 113 580,32 \$, taxes incluses, à Gestimaction inc.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-203-19

TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG SÉRAPHINE ET AUTRES – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2 ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Suite à la recommandation de paiement de la compagnie Tetra Tech QI inc., du 26 septembre 2019 pour le projet Réfection du rang Séraphine et autres, il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 2 au montant de 1 008 396,46 \$, taxes incluses, à Construction Bauval inc.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-204-19

RÉFECTION RUE PRINCIPALE & CANROBERT – DÉCOMPTE PROGRESSIF

NUMÉRO 2 ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Suite à la recommandation de paiement de la compagnie Tetra Tech QI inc. du 3 octobre dernier, pour le projet Réfection des rues Principale & Canrobert, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 2 au montant de 655 916,97 \$, taxes incluses, à Les Entreprises Denexco inc.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-205-19

RÉFECTION DES RUES PRINCIPALES & CANROBERT – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – SECTEUR CANROBERT

Considérant les travaux de réfection des rues Principale & Canrobert présentement en cours et la dégradation importante du pavage de la rue Saint-Flavien, perpendiculaire à la rue Canrobert;

Il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Éric Ménard, et résolu d'autoriser Les Entreprises Denexco inc. à procéder à la pose d'un enrobé bitumineux ESG-14, 75 mm, au prix unitaire prévu au bordereau de soumission, pour un montant approximatif de 7 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-206-19

RÉFECTION DES RUES PRINCIPALES & CANROBERT – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – SECTEUR PRINCIPALE

Considérant les travaux de réfection des rues Principale & Canrobert présentement en cours et la fermeture du rang Casimir entre le numéro civique 555 et le numéro civique 613;

Considérant que les travaux à venir à l'intersection du rang Casimir et de la rue Principale conjugué à la fermeture du rang Casimir entre le numéro civique 555 et le numéro civique 613 auraient pour effet d'enclaver une partie du rang Casimir;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu de construire un chemin temporaire coin Casimir et Principale, et de mandater la directrice générale Madame Brigitte Vachon, à autoriser, soit une directive de changement à Les Entreprises Denexco inc., soit les travaux publics pour effectuer ces travaux en régie.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-207-19

DÉROGATION MINEURE – AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL RÉSIDENTIEL ET RÉGULARISATION D'UN GARAGE DÉTACHÉ

Considérant la demande de dérogation mineure soumise au comité consultatif d'urbanisme (CCU) par le propriétaire du 727, rang Magenta, sur le lot 3 516 059, qui consiste à rendre conforme l'agrandissement d'une maison unifamiliale isolée sur deux façades distinctes, et régulariser la marge de recul latérale d'un garage détaché;

Considérant les éléments pris en considération par le comité consultatif d'urbanisme (CCU), à savoir :

- Que le comité juge que le projet d'agrandissement résidentiel, vers l'arrière de la résidence, peut être réalisé de manière conforme et qu'il n'est pas démontré que l'espace vacant, en cour arrière, aurait pour effet d'empêcher la construction de cet agrandissement;
- Que le comité juge que la demande du projet d'agrandissement résidentiel, correspondant à un futur abri d'auto permanent, manque de précision et peut être construit de manière conforme;
- Que le comité juge qu'il n'y a pas de préjudices sérieux causés au demandeur par le fait de respecter la réglementation actuelle en ce qui concerne l'agrandissement, sur les deux façades, du bâtiment principal;
- Que la construction et l'implantation du garage détaché semblent avoir été réalisées de bonne foi en 2003

Considérant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU), il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu :

1. De refuser la demande qui consiste à diminuer la distance entre le bâtiment accessoire détaché d'une superficie de 60 m² et le bâtiment principal, sur les deux façades du bâtiment, à 1,51 m au lieu de 3 m, tel que stipulé à l'article 7.1.2., paragraphe 1 du règlement de zonage numéro 617-05;
2. D'approuver la demande qui consiste à diminuer la marge de recul minimale d'un bâtiment accessoire détaché ayant une superficie de plus de 60 m² (garage détaché) à 1,33 m au lieu de 3 m, tel que stipulé à l'article 7.2.1.4., paragraphe 1 du règlement de zonage numéro 617-05.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 849-19 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 616-05 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

M. Jonathan Alix donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, un projet de Règlement numéro 849-19 amendant le plan d'urbanisme numéro 616-05 et ses amendements de la Municipalité d'Ange-Gardien.

L'objet de la modification est de remplacer les mots « zone d'érosion » par les mots « zones potentiellement exposées aux glissements de terrain ». Par ailleurs, les plans en annexe incluront les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.

RÉSOLUTION 10-208-19

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 849-19 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 616-05 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

Considérant que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

En conséquence, il est proposé par M Jonathan Alix et résolu que le projet de Règlement numéro 849-19 amendant le plan d'urbanisme numéro 616-05 et ses amendements de la Municipalité d'Ange-Gardien soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 850-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 620-05 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

M. Benoit Pepin donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, un projet de Règlement numéro 850-19 amendant le règlement des permis et certificats numéro 620-05 et ses amendements de la municipalité d'Ange-Gardien.

L'objet de la modification est d'ajouter la démarche de soumettre, par les citoyens, des demandes de certificats d'autorisation et de permis de construction dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain. Par ailleurs, la modification énumère les renseignements supplémentaires demandés par la Municipalité.

RÉSOLUTION 10-209-19

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 850-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 620-05 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

Considérant que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

En conséquence, il est proposé par M Benoit Pepin et résolu que le projet de Règlement numéro 850-19 amendant le règlement des permis et certificats numéro 620-05 et ses amendements de la Municipalité d'Ange-Gardien soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 851-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 617-05 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

M. Guillaume Desnoyers donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, un projet de Règlement numéro 851-19 amendant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements de la Municipalité d'Ange-Gardien.

L'objet de la modification est de régir les interdictions et les bandes de protection relativement aux différents ouvrages et interventions des citoyens. Aussi, une carte précisera les lieux potentiellement exposés aux glissements de terrain.

RÉSOLUTION 10-210-19

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 851-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 617-05 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

Considérant que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

En conséquence, il est proposé par M Guillaume Desnoyers et résolu que le projet de Règlement numéro 851-19 amendant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements de la Municipalité d'Ange-Gardien soit adopté

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-211-19

SOIRÉE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES

Considérant qu'une centaine de bénévoles œuvrent au sein de la communauté d'Ange-Gardien et contribuent à l'amélioration et au maintien de la qualité de vie des citoyens de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'autoriser la directrice des loisirs, madame Jennie Rainville, à faire les réservations nécessaires pour un souper-spectacle et d'affecter un montant maximum de 7 500 \$ pour cette soirée, qui se tiendra le 15 avril 2020, au gymnase de l'école.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-212-19
PLAISIRS D'HIVER 2020

Considérant le rapport de la directrice du Service des loisirs, madame Jennie Rainville, relatif à l'organisation de l'activité « Plaisirs d'hiver 2020 » devant se tenir la fin de semaine du 31 janvier 2020;

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser la directrice du Service des loisirs à procéder aux réservations requises relatives aux différentes activités qui s'y dérouleront et d'y accorder un budget de 6 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 10-213-19
FERMETURE DES RUES – HALLOWEEN

Il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu que le jeudi 31 octobre 2019, les pompiers assureront la fermeture à la circulation automobile du secteur de La Volière entre 17 h et 20 h. Seuls les résidents du secteur pourront se rendre à leur domicile en voiture.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 10-214-19
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que la séance soit levée à 20h23.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yvan Pinsonneault, maire